

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1949)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Protokoll der Delegiertenversammlung 25. Juni 1949 in Neuchâtel =
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués 25 juin 1949 à
Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'elle sera tout à fait réglée chaque artiste soumis aux versements mensuels pourra se renseigner auprès de l'Office de son canton ou de son lieu d'habitation.

Nous avons reçu dernièrement la lettre du comité qui s'est constitué à Carouge, pour l'érection d'un monument à James Vibert, nous demandant notre participation financière. Ancien membre du comité central, James Vibert a toujours été dévoué dans ses fonctions et très attentif à la vie de notre société. Le comité a donc répondu favorablement à cette demande.

Il y a quelques semaines, le département fédéral de l'intérieur nous a informé que les Etats-Unis d'Amérique invitaient pour un séjour de trois mois à Boston 3 artistes suisses dont un peintre (ou sculpteur) un musicien et un écrivain. Les frais de voyage sont à la charge de l'artiste. Ils étaient estimés à fr. 1500.— ou 2000.—, il fallait savoir l'anglais et donner la réponse dans les 10 jours. C'est le département lui-même qui en a avisé les présidents de sections et j'ai appris dernièrement que notre collègue le sculpteur Quéloz de la Chaux-de-Fonds avait accepté les conditions et avait été accepté par l'ambassade des Etats-Unis à Berne.

Au mois de septembre prochain aura lieu l'exposition régionale 1949 de la société suisse des beaux-arts. Elle s'ouvrira à Berne et ira ensuite à Glaris. Elle est réservée cette fois-ci aux artistes suisses romands et nous avons dû établir une liste de 16 noms en vue de la formation du jury. Mais ces 16 noms ont du être choisis uniquement parmi les artistes de la Suisse allemande.

Le Club Alpin suisse nous demande aussi la désignation de 5 noms pour le jury de l'exposition d'Art alpin qui aura lieu à Berne le 18 mars au 16 avril 1950.

J'ai le plaisir de vous apprendre que la section de Paris a été reconstituée et que notre collègue Marcel Taverney, architecte en est le nouveau président. Le comité central a fixé à 10 frs. suisses la cotisation des membres de cette section habitant la France.

Le comité central a tenu 5 séances depuis l'assemblée générale de Zurich. Notre collègue Crivelli ayant démissionné, c'est notre collègue Perrin de Lausanne qui l'a remplacé.

Le nombre de nos membres actifs se monte à fin juin de cette année à 707, celui des passifs à 1348, soit une augmentation de 118 depuis un an. Nous avons eu le pénible devoir de radier un membre pour non paiement des cotisations et nous avons enregistré deux démissions.

A propos du non paiement de cotisations ou des cotisations en retard, je voudrais rendre attentifs les caissiers de sections au fait qu'en négligeant de tenir au courant le caissier central des versements qu'ils ont reçus, ils compliquent considérablement sa tâche. Bravo pour la section de Saint-Gall qui a fait plus de cent nouveaux membres passifs.

Et je veux vous parler maintenant de notre caisse de secours et de notre caisse-maladie. La première de ces caisses a versé comme secours, pendant l'année écoulée la somme de frs. 46.408,40. C'est une somme qui n'avait jamais été atteinte et si l'on veut penser à une somme de 4 à 500.— frs. par demande, c'est une centaine d'artistes qui ont été secourus. Depuis la fondation de la caisse, les prestations versées s'élèvent à la somme considérable de frs. 579.047,60.

Et j'arrive à la nouvelle réjouissante que je languissais de vous apprendre. A partir du 1er juillet de cette année, la caisse maladie versera une prestation journalière de frs. 6.— au lieu de frs. 4.— qu'elle versait jusqu'à présent. Et ce sans aucune augmentation de notre cotisation. Ainsi pendant 360 jours sur une période de 540, chaque malade pourra toucher au total la somme de frs. 2160. Vous rendez-vous compte, mes chers collègues, de l'avantage magnifique dont nous bénéficions? Lorsque j'appris cette nouvelle, dernièrement à Zurich, j'aurais voulu sauter au cou de M. le Dr. Koenig et de M. Schwarz.

Un don généreux a permis cette amélioration, mais grâce à leur habileté, grâce à leur bon-vouloir et grâce surtout à leur compétence, les dirigeants de la caisse-maladie sont arrivés à mettre sur pied une institution digne de tous les éloges, mais digne aussi de tout notre respect. Je présente ici, à Monsieur le Dr. Koenig, à Monsieur Schwarz et au comité de ces deux caisses l'expression de notre reconnaissance ainsi que tous nos remerciements.

Dans quelques instants, notre caissier vous lira son rapport financier. Je le remercie infiniment de toute la peine qu'il se donne et de la parfaite gestion de nos finances. Et mes remerciements vont aussi à tous mes collègues du comité central pour l'appui qu'ils

veulent bien m'accorder, et je n'aurai garde d'oublier notre secrétaire, M. Détraz, dont la longue expérience de toutes nos affaires fait de lui un homme précieux et indispensable.

Mais je ne voudrais pas terminer ce rapport qui est bien sec et bien administratif sans vous adresser quelques paroles plus humaines, si je puis dire ainsi.

Je ne suis pas un président qui aime par dessus tout les règlements, les statuts et l'administration de la société, vous le savez du reste, et vous avez même pu me le reprocher. Et ce serait un désespoir pour moi si je voyais la société se diriger sciemment ou inconsciemment vers une formule qui serait celle d'un syndicat. Dans le cadre de nos statuts, nos membres doivent rester absolument libres, vouloir unifier leurs devoirs ou leurs droits personnels, et vouloir unifier leur gain serait en somme vouloir unifier leur talent. Je sais bien que les temps deviennent de plus en plus durs pour les artistes, l'amertume est entrée dans leur cœur, la misère même est peut-être entrée dans leur foyer. Ce sont des maux que notre société se doit de soulager. Elle se doit de s'occuper de chacun de ses membres, mais non pas en légiférant sans cesse, ce qui ne sert à rien, non pas en désirant l'égalité totale qui est impossible chez les artistes, mais bien en s'adressant à ceux qui souffrent comme on s'adresse à des hommes tout simplement. Lorsque la santé et le moral de l'homme vont bien, lorsqu'il n'est pas obligé de mendier, il est absolument certain que son talent s'en ressent. Nous regardons toujours vers la Confédération et nous la croyons capable de guérir toutes nos blessures, ce n'est pas tout à fait le remède réel. Lorsque le chômage s'installera dans notre pays, la Confédération votera des subsides et les artistes en profiteront, mais après, il y aura encore et toujours des artistes dans le besoin. Nous avons notre caisse de secours, nous avons notre caisse-maladie, mais ce qui manque encore, c'est la volonté de s'occuper les uns des autres, moralement et si possible financièrement.

C'est pourquoi, mes chers collègues, l'amitié entre nous est une chose indispensable. Lorsque nous nous retrouvons tous ensemble, comme ce sera le cas ce soir, nous nous traitons en hommes et non pas en artistes, c'est-à-dire que nous ne nous occupons pas de nos talents respectifs et que nous pouvons choisir cette occasion pour nous secourir d'homme à homme. Je ne sais si je me suis bien fait comprendre, mais j'espère malgré tout que vous m'avez compris. Dans les débats qui vont suivre, votre président et le comité tout entier, ne veut faire pression sur personne, chacun peut dire tout ce qu'il pense et reste libre de sa décision. Nous n'allons pas discuter pour nous-mêmes, mais pour la société. C'est dans cet esprit d'amitié que nous allons continuer nos débats et je vous rappelle mes chers collègues, qu'une belle promenade sur le lac nous attend à 18 h.

Eugène MARTIN.

Protokoll der Delegiertenversammlung

25. Juni 1949 in Neuchâtel

Sind anwesend:

- a) vom Zentralvorstande : Martin, Zentralpräsident; Kempter, Glinz, L. Perrin, Iselin, P. Rt. Perrin und der Sekretär. Entschuldigt: Bracher, leider noch krank.
- b) von den Sektionen:
 - Basel 4 Delegierte (4); Bern 3 (5); Freiburg 1 (1); Genf 2 (5); Luzern 1 (2); Neuchâtel 3 (3); St. Gallen 3 (3); Solothurn 1 (1); Waadt 3 (3); Zürich 8 (8); zusammen 29 Delegierte (43). (Die Zahlen in Klammern sind diejenigen der Delegierten auf welche jede Sektion gemäss der Zahl ihrer Mitglieder Anspruch hat).

Die Sektionen Aargau, Paris, Graubünden und Tessin haben keine Delegierten abegordnet, Aargau als Protest gegen die Dürftigkeit der Traktandenliste, gemäss einem an den ZV gerichteten Brief, mit Durchschlag an jede Sektion. Die Sektion Graubünden hat ihr Fernbleiben entschuldigt, während Paris und Tessin nichts berichtet haben.

Zentralpräsident Martin eröffnet die Sitzung 14 Uhr 25 und heisst die Delegierten willkommen.

1. Als *Protokollführer* amtieren: Ant. Claraz, Freiburg und Aug. Frey, Zürich.

2. Als *Stimmenzähler* werden bezeichnet: Aimé Barraud und H. Fiorese.

3. a) Der Präsident Martin verliest den Jahresbericht.

Aegerter, Basel, dankt dem Präsidenten und dem Z. V. Er nimmt Stellung zu verschiedenen Punkten, die nicht im Jahresbericht enthalten sind: An der letzten Versammlung ist ein Ausführungsreglement zu den Statuten beschlossen worden, es ist jedoch im Jahresbericht mit keinem Wort erwähnt; Wie stellt sich der Z. V. die zukünftige Gestaltung unserer Ausstellungen, z. B. der kommenden Ausstellung in Zürich vor? Es sollten dafür Richtlinien geschaffen werden; betreffend Amerikareise für jüngere Schweizerkünstler: Es wäre vorzuziehen, auch ältere als 26—31jährige von diesen Reisen profitieren könnten; die Gestaltung unserer Zeitung «Schweizer Kunst» ist noch immer auf denselben Punkt wie vor einem Jahr.

Röthlisberger, Neuchâtel, ist erstaunt über den Bericht des Präsidenten. Die Kommission, die gebildet wurde, um sich mit den Ausführungsvorschriften zu befassen, habe die Sache geprüft, aber die Rolle des Z. V. sei, ihr dabei behilflich zu sein.

Der Präsident antwortet, das Reglement sei wegen der Krankheit Brachers noch nicht fertig, es sei zudem viel zu kompliziert.

Kempter entschuldigt den Z. V. für die lange Verzögerung dieser Arbeit. Auch er stellt fest, dass daran vor allem der Ausfall von Bracher und Crivelli schuld sei.

Der Präsident Martin dringt auf eine möglichst baldige Fertigstellung des Ausführungsreglements. Für den Fall, dass Bracher die Arbeit in der Kommission nicht aufnehmen könne, sei ein Ersatzmann in die Kommission zu bestimmen.

b) Der Zentralkassier Theo Glinz verliest die Jahresrechnung.

Darauf findet Aegerter, man müsse sich prinzipiell fragen, wie eine Sektion, die wie Luzern und Solothurn ihren Beitrag für das letzte Jahr noch nicht bezahlt habe, zu behandeln sei. Er schlägt vor, es möchten sich Mitglieder des Z. V. mit den beiden Sektionen in Verbindung setzen, um Ordnung zu schaffen.

Maass, Luzern, wusste nichts von diesem Versäumnis. Er entschuldigt sich im Namen der Sektion Luzern für die Nachlässigkeit ihres Kassiers, der die von den Mitgliedern einbezahlten Beiträge der Zentralkasse noch nicht überwiesen hat.

Walther, Solothurn, erklärt, er habe mit der Zentralkasse abgerechnet; es hätten aber einige Mitglieder noch nicht bezahlt. Er hoffe, dass dies bald geschehen werde.

Das Budget wird stillschweigend genehmigt.

c) Der Bericht der Rechnungsrevisoren wird genehmigt und dem Kassier und den Revisoren wird ihre Arbeit verdankt.

4. Mit Ausnahme Basels lehnen alle Sektionen eine Erhöhung des Jahresbeitrages ab.

Willy Fries, Zürich, glaubt, die graphischen Blätter würden bei einer Abgabe auch an die Aktivmitglieder durch die viel zu hohe Auflage entwertet. Er erinnert, dass noch eine Anzahl früherer Blätter vorhanden sei, von Hodler u. s. w., welche, wenigstens zum Teil, verkauft werden könnten um das tote Kapital zu realisieren. Er legt den Sektionen nahe, als Passivmitglieder grosse Firmen, Bankhäuser zu finden, welche bereit wären die Beiträge rückwirkend zu zahlen, um dafür die vollständige Serie der Kunstdräder zu erhalten. Die Hälfte solcher Beiträge gehen an die Zentralkasse, die andere Hälfte an die betr. Sektion.

5. Anträge und Anregungen der Sektionen. Sektion Basel.

Kunstwoche. Aegerter schlägt vor, die Gesellschaft möchte mit zwei Komitees: einem Ehrenkomitee ev. mit Vertretern der Behörden und einem Aktionskomitee, zusammen mit andern Künstlervereinen: Schriftstellern und Musikern, eine Propagandakampagne vorbereiten, bei der auch Radio und Presse mitwirken müssten.

Fries, Zürich, dringt, für den Fall dass der Vorschlag berücksichtigt werden sollte, auf die energische Mitarbeit der bildenden Künstler, damit der Effekt ein besserer sei, als bei ähnlichen früheren Veranstaltungen wie z. B. der Künstlerbund, wo unsere Gesellschaft wohl ihren Beitrag zahlte, aber von den anderen in den Hintergrund gedrängt wurde.

Heinrich Müller, Zürich, empfiehlt Aegerter ein Exposé mit praktischen Vorschlägen zuhanden des Z. V. auszuarbeiten.

Aegerter wünscht representativere Generalversammlungen in grösserem und bedeutenderem Rahmen. Kleine Gastgeber-Sektionen, die den vermehrten Kostenaufwand nicht allein tragen könnten, müssten dabei von den anderen unterstützt werden. Basel bietet sich an, die Versammlungen 1950 zu organisieren.

Der Präsident stellt daraufhin fest, dass an der heutigen Versammlung vier Sektionen nicht vertreten sind und dass, wenn wir schon ein grösseres Interesse weiterer Kreise erwarten und wünschen, vor allem in unserer Gesellschaft das Interesse allgemein sein sollte.

Er verliest seine Antwort auf den Brief der Sektion Aargau in der er deren Haltung rügt.

Die Versammlung beschliesst einstimmig, den drei Sektionen Aargau, Paris und Tessin einen Brief zu schreiben und darin darzutun, dass sie deren Fernbleiben missbillige.

Ersatzmänner für Zentralvorstandsmitglieder.

Der Antrag Basel wird vom Z. V. abgelehnt.

Détraz verliest einen Brief von Bracher in dem dieser seiner Hoffnung Ausdruck gibt, bald wieder voll arbeitsfähig zu sein.

Aegerter erläutert den Antrag Basel: Laut Statuten müssten sieben voll arbeitsfähige Mitglieder im Z. V. sein. Der Antrag geht nicht gegen die Person von Bracher.

Der Präsident erklärt, man könne heute ohnehin weder die Statuten ändern noch Ersatzmänner vorschlagen und das Ganze müsste auf die nächste Generalversammlung vertagt werden, wo die Sektionen dann Vorschläge unterbreiten könnten.

Röthlisberger macht den Vorschlag, zu beschliessen, dass die Abwesenheit oder Erkrankung eines Mitgliedes des Z. V., die sechs Monate überdauert, automatisch eine Neubesetzung zur Folge hat.

Détraz, Zentralsekretär: Und wenn die Genesung im 7. Monate eintritt?

Eine Abstimmung ergibt 16 Für- und drei Gegen-Stimmen und der Antrag Röthlisberger ist somit beschlossen.

Bilderfond. Aegerter empfiehlt den Versuch mit dem Bilderfond zuerst in den einzelnen Sektionen zu machen. Basel werde damit beginnen.

Anträge Sektion Luzern für GSMDA-Ausstellungen.

Der Präsident findet die Vorschläge Luzerns undurchführbar und ungerecht begabten Künstlern gegenüber, die bei einem derartigen Ausstellungsmodus nur alle vier bis fünf Jahre ausstellen könnten.

Heinrich Müller, Zürich: Die Sektion Zürich hat die Vorschläge Luzerns studiert, ist jedoch ebenfalls nicht damit einverstanden. Als Mitglied der Ausstellungskommission der Zürcher Künstlerschaft erinnert Müller daran, dass wir dafür besorgt sein müssen, unseren Ausstellungen ein möglichst hohes Qualitätsniveau zu geben, wenn wir dafür fernerhin Kunsthäuser und Kunsthallen beanspruchen wollen.

Ryter, Genf, macht den Antrag abzustimmen und gegebenenfalls die Vorschläge weiterzustudieren.

Barraud, Neuchâtel, konstatiert das Ineindergreifen der Vorschläge Luzerns und des Einzelantrages Matthey's und glaubt, man könnte sie gleichzeitig behandeln.

Aegerter empfiehlt Ablehnung dieser Splitteranträge.

Mit Ausnahme Luzerns verwirft die Versammlung die Anträge Luzerns einstimmig.

Einzelantrag Octave Matthey, Neuchâtel, Abschaffung der Jury.

Matthey begründet seinen Antrag in einem sehr ausführlichen Exposé.

Nach einer langen Diskussion konstatiert Aegerter, der Antrag Matthey sei klar, und die Versammlung soll nun darüber abstimmen.

Nachdem auf die Forderung Barraud's hin das Exposé auch noch in deutscher Uebersetzung verlesen wird, lehnt in der Abstimmung die ganze Versammlung diesen Antrag ab, obwohl Barraud und andere zugeben, dass in dieser Hinsicht ein «Malaise» bestehe, das nach Möglichkeit beseitigt werden müsse.

6. Anträge an die Generalversammlung.

Barraud schlägt vor, eine Kommission zur Prüfung einer eventuellen Änderung in der Ausstellungsangelegenheit, einzusetzen.

Aegerter möchte den bisherigen Ausstellungsmodus beibehalten, allerdings mit folgenden Abänderungen: Frühe Wahl der Jury; der Zentralpräsident soll nicht automatisch Präsident der Jury sein.

Diese beiden Anträge werden wie folgt formuliert:

1. Ernennung einer Kommission zur Prüfung der Abhilfe des Unbehagens (malaise) welches unbestreitbar als Folge der Organisation der Gesamtausstellungen GSMDA besteht.

2. Die Delegiertenversammlung vom 25. Juni in Neuchâtel ist der Meinung, dass die alle zwei Jahre stattfindenden GSMBA-Ausstellung im Prinzip wie anher durchgeführt wird, nämlich dass eine frühzeitig gewählte Jury in Verbindung mit den Sektionen die Ausstellung in den Sektionen vorzubereiten hätte. Durch Vorberatung in den Sektionen soll eine bessere Garantie für gute Vertretung und Qualität geboten werden. Der Präsident der Jury soll aus der Mitte derselben gewählt werden.

Die Abstimmung ergibt für den ersten Antrag 15 Stimmen gegen 10, für den zweiten 18 Stimmen gegen eine. Die beiden Anträge werden somit der Generalversammlung vorgelegt werden.

7. Wahl des Zentralvorstandes.

Der Präsident stellt fest, dass keine Vorschläge seitens der Sektionen vorliegen.

Aegerter betrachtet dieses Stillschweigen als ein Vertrauensvotum gegenüber dem Z. V. und ersucht die Versammlung um Bestätigung der gegenwärtigen Mitglieder des Z. V. in ihrem Amte, was mit einstimmigem Beifallsruf geschieht.

8. Wahl der Rechnungsrevisoren. Auf Vorschlag des Präsidenten wird H. Tschudy, St. Gallen, an Stelle des zurücktretenden Otto Ernst gewählt, neben dem Revisor A. Steuer.

Unter *Verschiedenes*, bittet Gueydan den Z. V. wenn möglich bei den Museenverwaltungen freien, oder wenigstens ermässigten Eintritt auch bei besonderen Ausstellungen zu erwirken.

Fries, Zürich, teilt mit, dass Frau Hélène de Mandrot ein in Le Pradet bei Toulon leerstehendes Haus jährlich drei Monate für Schweizer Künstler zur Verfügung stellt. Der Z. V. wird beauftragt sich diesbezüglich mit dem Verwalter des Hauses in Verbintung zu setzen.

Schluss der Sitzung, 19 Uhr 40.

Der Protokollführer: August Frey.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués 25 juin 1949 à Neuchâtel

Sont présents:

- a) du comité central: Martin, président central; Kempter, Glinz, L. Perrin, Iselin, P. Rt. Perrin et le secrétaire. Excusé: Bracher, encore malade.
- b) des sections: Bâle 4 délégués (4); Berne 3 (5); Fribourg 1 (1); Genève 2 (5); Lucerne 1 (2); Neuchâtel 3 (3); St. Gall 3 (3); Soleure 1 (1); Vaudoise 3 (3); Zurich 8 (8); au total 29 délégués (43). (Les chiffres entre parenthèse sont ceux des délégués auxquels les sections ont droit d'après le nombre de leurs membres).

Les sections d'Argovie, de Paris, Grisons et Tessin n'ont envoyé aucun délégué, Argovie en signe de protestation contre la pauvreté de l'ordre du jour, suivant lettre adressée au comité central avec copie à chaque section; celle des Grisons s'est excusée tandis que Paris et Tessin n'ont rien fait savoir.

Martin, président central, souhaite la bienvenue aux délégués et déclare la séance ouverte à 14 h. 25.

1. Deux rapporteurs sont nommés: Aug. Frey, Zurich, et Ant. Claraz, Fribourg.
2. Deux scrutateurs sont désignés: Aimé Barraud et H. Fiorese.
3. a) Lecture du rapport présidentiel.

Aegerter, Bâle, relève certains points non mentionnés dans le dit rapport: Le règlement d'application des statuts, resté en suspend, la question de la prochaine exposition 1950, celle du séjour en Amérique offert à des artistes suisses et enfin le titre de l'« Art suisse ».

Röthlisberger, Neuchâtel: Le c. c. doit aider à la commission chargée d'élaborer le règlement d'application, pour enfin présenter celui-ci, pour discussion à l'assemblée des délégués.

Martin, président central, répond que le c. c. s'était engagé à présenter ce règlement en 1949 mais que des circonstances particulières (la défaillance de Bracher et de Crivelli) ne l'ont pas permis.

Kempter, c. c., quoique Aegerter et Röthlisberger aient raison, reconnaît que le comité central n'a pas tenu ses engagements (pour les motifs ci-dessus). Il l'en excuse.

Martin, c. c. propose de faire terminer ce règlement et qu'au cas où Bracher ne pourrait reprendre prochainement son activité dans la commission, de nommer un remplaçant.

Aegerter déclare qu'il n'a pas voulu faire de reproches au c. c., mais simplement constater certaines lacunes dans l'activité du c. c.

b) Rapport du caissier (lecture).

Aegerter demande que soit discuté les cas de Soleure et Lucerne qui n'ont pas versé les cotisations de l'année passée au caissier central. Il propose d'envoyer une délégation à ces deux sections.

Glinz, caissier central, donnera un dernier délai jusqu'en automne pour mettre ces comptes en ordre.

Aegerter estime que l'on devrait exiger que ces deux sections tiennent une assemblée pour discuter de leur situation.

Maass, Lucerne, très impressionné par tout ce bruit, ignorait cette situation. Il sait toutefois qu'un caissier négligent a été remplacé par un second, tombé malade. Il faut voir là les causes du retard de Lucerne qui mettra sous peu ordre à cet état de choses.

Walther, Soleure, déclare que certains membres sont en retard dans le paiement de leur cotisation mais que tout sera réglé prochainement.

c) Rapport des vérificateurs de comptes, lecture.

Les comptes sont approuvés; caissiers et vérificateurs sont remerciés pour leur bon travail.

4. Augmentation de la cotisation. Toutes les sections présentes, sauf Bâle, rejettent la proposition d'augmentation de la cotisation. Fries, Zurich, estime que la suggestion de Bâle, remise de l'estampe annuelle aux membres actifs, diminuerait la valeur de l'estampe. Il en existe encore un certain stock que l'on devrait, dit Fries, chercher à réaliser du moins en partie. Fries engage les sections à trouver des membres passifs, banques, grandes administrations, disposées à payer les cotisations avec effet rétroactif pour obtenir en échange la série complète des estampes. 50% de ces cotisations vont à la caisse centrale, 50% à la section.

5. Propositions et suggestions des Sections.

Section de Bâle.

Semaine d'art suisse. Aegerter prévoit un comité d'honneur et un comité d'action, avec le concours d'autres sociétés d'artistes, propagande par la presse, la radio, etc. La préparation d'une telle manifestation prendrait au moins un an.

Müller, Zurich, approuve Bâle, mais demande que la section de Bâle présente, à l'intention du c. c., un exposé pratique.

Fries, Zurich, estime que l'on doit aller de l'avant mais prendre garde que les arts plastiques ne soient pas ensuite relégués à l'arrière plan.

Matthey, Neuchâtel, demande de confier à la section de Bâle l'étude pour l'exécution de sa proposition.

Fiorese, Bâle, pense que cela relève du c. c. et non pas d'une section.

Muller, Zurich, demande que Bâle fasse un exposé plus précis et plus détaillé de son idée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Organisation, par les sections, des assemblées générales.

Martin, c. c. estime que ce doit être pour les sections un plaisir et non pas une obligation de recevoir l'assemblée générale.

Aegerter pense qu'il n'est pas question d'obliger mais propose cette solution pour que nos assemblées générales prennent plus d'ampleur (voir Ecrivains suisses à Coire). Bâle s'offre pour organiser l'assemblée de 1950.

Tout en étant d'accord avec Aegerter, Martin estime que l'intérêt devrait d'abord exister chez nous avant de chercher à le susciter dans le grand public ! Quatre sections ne se sont pas présentées à la présente assemblée !

Muller, Zurich, propose que le c. c. écrive à Argovie pour blâmer son abstention.

Iselin appuie Muller et demande d'ajouter Paris et le Tessin à une telle mesure.

Martin, président central, a déjà écrit à la section d'Argovie. Il donne lecture de sa lettre.

L'assemblée décide que des lettres seront adressées, au nom de l'assemblée des délégués, aux trois sections. Le ton en sera nuancé suivant la culpabilité.

Suppléants au c. c.

Le c. c. propose le rejet de cette proposition. Il estime que le cas de Bracher est extraordinaire et qu'un suppléant serait en fin de compte trop peu au courant des affaires, donc inutile au sein du c. c.

Lecture est donnée d'une lettre de Bracher, adressée aux délégués, dans laquelle il annonce son prochain rétablissement.

Aegerter estime qu'un c. c. incomplet est incompatible avec nos statuts. On doit prévoir les accidents, reviser les statuts afin de pouvoir nommer des suppléants.

Martin, c. c., constate que l'on ne peut aujourd'hui élire de suppléants, vu le manque de candidat. Nos statuts devraient d'abord être modifiés selon la procédure.

Röthlisberger, Neuchâtel, propose qu'une absence de plus de six mois soit considérée comme une démission et entraîne le remplacement de ce membre.

Détraz, secrétaire: Et si la guérison intervient le 7e mois ?

Au vote, la proposition Röthlisberger est accepté par 16 voix contre 3.

Fonds de tableaux PSAS.

Martin, c. c., propose le rejet de cette suggestion qu'il appartient plutôt aux sections de réaliser.

Aegerter: Pour le moment Bâle le fait; d'autres sections suivront probablement.

Proposition de Lucerne pour les expositions PSAS.

Au nom du c. c. Martin considère ces propositions comme inexcutables et même injustes pour les bons artistes qui ne pourraient exposer que tous les 4 ou 5 ans. Il propose le rejet de ces propositions.

Müller: La section de Zurich a discuté et repoussé cette proposition. Il rappelle que la qualité doit être la dominante de nos expositions.

Ryter, Genève, demande le vote, la question des expositions ayant été discutée.

Barraud, Neuchâtel, constate la confusion et propose de lancer les propositions de Lucerne et celle de Matthey.

L'assemblée, à l'unanimité et sans opposition, décide de ne pas entrer en matière sur les propositions de la section de Lucerne.

Proposition individuelle d'Octave Matthey, Neuchâtel. Suppression du jury. Matthey lit un long exposé de son point de vue; il parle du malaise régnant dans la société.

Une longue discussion surgit au cours de laquelle Aegerter, Bâle, demande le vote de la proposition Matthey qui a été clairement énoncée et publiée dans l'*«Art suisse»*.

Barraud, Neuchâtel, demande lecture de la traduction en allemand de l'exposé de Matthey, ce qui est fait.

Au vote, la proposition Matthey est rejetée à l'unanimité moins une voix.

6. Proposition à présenter à l'assemblée générale.

Barraud, Neuchâtel, demande la constitution d'une commission d'étude d'éventuelles modifications du règlement des expositions.

Aegerter propose: 1) le maintien du jury; 2) l'avance de la date d'élection du jury; 3) que le président du jury ne soit pas automatiquement le président central.

Ces propositions sont rédigées comme suit:

1. Nomination d'une commission chargée d'étudier le remède au malaise évident, consécutif à l'organisation des expositions générales PSAS.
2. L'assemblée des délégués du 25 juin à Neuchâtel est d'avis que l'exposition PSAS organisée tous les deux ans doit en principe l'être comme jusqu'ici. Un jury élu assez tôt à l'avance aurait, d'entente avec les sections, à préparer l'exposition dans les sections. Par là une meilleure garantie serait donnée pour assurer une bonne représentation des artistes et la qualité des œuvres.

Le président du jury sera choisi au sein de celui-ci.

La 1re proposition est adoptée par 15 voix contre 10; la 2e par 18 voix contre une. Elle seront ainsi présentées à l'assemblée générale.

7. Election du comité central.

Martin constate l'absence de propositions de la part des sections.

Aegerter estime que ce silence est une preuve de confiance envers le c. c. et prie l'assemblée de confirmer les membres actuels du c. c. dans leurs fonctions. Ce qui est fait par acclamations.

8. Election des vérificateurs de comptes.

Martin propose de remplacer Otto Ernst, Aarau, démissionnaire, par H. Tschudy à St. Gall. M. Tschudy est élu à côté de M. Steuer, Bâle, vérificateur actuel.

Aux *Divers*, Gueydan, vaudoise, demande au c. c. d'intervenir pour obtenir, pour les membres PSAS, la gratuité ou du moins de fortes réductions lors d'expositions spéciales dans les musées.

Fries, Zurich, annonce qu'un immeuble près de Toulon, legs de Mme de Mandrot, est mis à disposition d'artistes suisses pour trois mois par an. Le c. c. est chargé de se mettre en rapport avec les gérants du bâtiment.

Séance levée à 19 h. 40.

Le rapporteur: *Antoine Claraz.*

Protokoll der Generalversammlung**26. Juni 1949 in Neuchâtel**

Vorsitzender: Eugène Martin, Zentralpräsident.

Die Präzessionsliste weist 60 Namen auf.

Der Präsident eröffnet die Sitzung 11 Uhr 10 indem er die Anwesenden begrüßt, unter welchen einige ältere Mitglieder.

Bis zum Erscheinen der beiden Berichterstatter, die ihr Protokoll der Delegiertenversammlung des Vortages beenden, verliest der Präsident in französischer Sprache seinen *Präsidial-Bericht*. Er erwähnt darin die seit der letzten Generalversammlung verstorbenen 14 Mitglieder (12 Aktive und 2 Malerinnen, Passivmitglieder).

Zur Ehrung ihres Andenkens erheben sich die Anwesenden von ihren Sitzen.

Der Präsidial-Bericht wird mit Beifallsbezeugungen genehmigt. Auf das Verlesen der Übersetzung in deutscher Sprache wird verzichtet da auch dieselbe in der «Schweizer Kunst» veröffentlicht wird.

Die von Zentralkassier Glinz vorgelegte *Jahresrechnung* wird gemäß Bericht und Antrag der Rechnungsrevisoren, sowie das Budget, genehmigt.

Inzwischen sind auch die beiden Berichterstatter erschienen. Claraz verliest seinen Bericht in französischer-, Aug. Frey in deutscher Sprache. Einige darin enthaltenen, unwichtige Ungenauigkeiten sollen vom Zentralsekretär vor Drucklegung in unserm Blatt, berichtigt werden.

Anträge der Delegiertenversammlung. Die beiden Anträge lauten:

1. Ernennung einer Kommission zur Prüfung der Abhilfe des Unbehagens (malaise) welches unbestreitbar als Folge der Organisation der Gesamtausstellungen GSMDA besteht.
2. Die Delegiertenversammlung vom 25. Juni in Neuchâtel ist der Meinung, dass die alle zwei Jahre stattfindende GSMDA-Ausstellung im Prinzip wie anher durchgeführt wird, nämlich dass eine frühzeitig gewählte Jury in Verbindung mit den Sektionen die Ausstellung in den Sektionen vorzubereiten hätte. Durch Vorberatung in den Sektionen soll eine bessere Garantie für gute Vertretung und Qualität geboten werden. Der Präsident der Jury soll aus der Mitte derselben gewählt werden.

Zum 1. Antrag äussert sich Aegerter, Basel, dahin, dasselbe sei abzulehnen, die Präsidenten-Konferenz habe Stellung genommen. Der Z. V. solle event. bis in einem Jahre der Delegiertenversammlung Bericht ablegen.

Claraz (Freiburg), erachtet dagegen den Antrag als gerechtfertigt. Bei der Präsidenten-Konferenz habe die Zeit gefehlt, sich gründlich auszusprechen. Die Kommission könnte den Z. V. wissen lassen, was man eigentlich will.

Ryter, Genf, äussert sich in ähnlichem Sinne, die Kommission könnte sich erkundigen und dem Z. V. Auskunft geben.

Der Antrag wird mit 20 Stimmen gegen 18 und vielen Enthaltungen angenommen.

Der 2. Antrag wird mit 25 gegen 5 Stimmen (ebenfalls zahlreiche Enthaltungen) angenommen.